

## Livres

---

Number 775, November–December 2014

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/72918ac>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Centre justice et foi

### ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

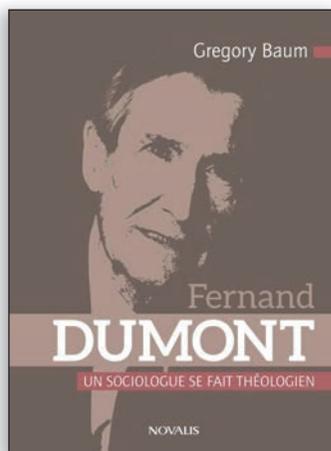
---

### Cite this review

(2014). Review of [Livres]. *Relations*, (775), 43–46.

**FERNAND DUMONT  
THÉOLOGIE**

Gregory Baum  
**FERNAND DUMONT. UN SOCIOLOGUE SE FAIT THÉOLOGIE**  
Montréal, Novalis, 2014, 204 p.



Dans un petit livre accessible, le théologien Gregory Baum réussit le tour de force d'initier le lecteur à la pensée de Fernand Dumont, théologien et sociologue, tout en évoquant ses propres convictions et son interprétation de l'histoire récente du catholicisme québécois. Mettant en lumière les apports de l'un et de l'autre, le livre donne accès à leurs sources respectives qui renvoient à des cultures et à des pratiques scientifiques différentes.

Le sous-titre du livre, *Un sociologue se fait théologien*, rend compte du fait que Dumont s'est largement inspiré, dans sa démarche doctorale, de ses recherches sociologiques et de concepts – notamment ceux de « culture première » et de « culture seconde » – qu'il a forgés dans ses écrits antérieurs. Baum confesse qu'à cause de cette influence, il lui a fallu un long moment avant de saisir sa pensée théologique.

Baum structure son livre en reprenant pour une large part les titres des chapitres de *L'institution de la théologie*, ouvrage issu de la thèse de doctorat en théologie de Dumont. Ce dernier y analyse et commente la situation du théologien dans ses relations avec la communauté des croyants, le magistère, la tradition et la culture de son époque. Il parle du théologien comme d'un médiateur qui a pour tâche de concilier la vérité et la pertinence; d'un interprète qui favorise l'intelligibilité de la foi; d'un responsable du savoir qui a sa place dans les sciences de la culture. Il insiste aussi sur l'attention nécessaire à l'expérience et à l'expression de la foi de la communauté: « L'expérience de la foi est le milieu nourricier de la théologie, la Tradition est son horizon; mais ce qui lui est offert, elle le reconstruit d'une certaine

manière » (*Œuvres complètes*, vol. IV, p. 142). Dumont interpelle le croyant et le magistère sur les fondements de leur foi et les invite à porter attention aux grandes figures des Écritures et aux témoins de la foi à travers les âges. Dans son livre intitulé *Une foi partagée*, Dumont témoigne par ailleurs de ses convictions et de sa foi en présentant plusieurs figures marquantes, dont le jésuite Jacques Couture. Dans *Raisons communes*, il renvoie, comme le rappelle Baum, à la figure du pauvre, figure dérangeante à toute époque, figure aujourd'hui d'une culture en attente d'humanité, figure de la transcendance qui remet en cause les modèles sociopolitiques et économiques des sociétés.

En conclusion, Baum souligne trois idées fortes de Dumont: sa démonstration de la ressemblance structurelle entre la science et la théologie, qui confirme la place de cette dernière à l'université; son argumentaire sur la foi des croyants, qui constitue selon lui la source de la vitalité de l'Église; et son analyse des différentes façons d'appartenir à une collectivité. Dans la section « Questions critiques », l'auteur livre ses propres préoccupations en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle. Il s'inquiète avec raison de l'avenir de la théologie universitaire en cette période intensive de sécularisation et compte tenu de l'importance du mouvement conservateur, tant dans la société qu'au sein de l'Église catholique. Dans un avant-propos écrit plus tardivement, prenant acte de l'arrivée du pape François, Baum nuancera ce dernier diagnostic pour évoquer le renouveau qui point à l'horizon.

**JACQUES RACINE**

**DE L'USAGE POLITIQUE  
D'UN CONCEPT**

Jean-Philippe Warren  
**LES PRISONNIERS POLITIQUES  
AU QUÉBEC**  
Montréal, VLB éditeur, 2013, 232 p.

Fidèle à son habitude, le sociologue Jean-Philippe Warren propose une étude originale et fouillée sur une question brûlante de notre histoire, celle des prisonniers politiques, à partir de six moments politiques: les rébellions de 1837-1838, la pendaison de Louis Riel, les Dynamitards de 1893, la Bande tragique de 1917, les émeutes de la conscription à Québec, en 1918, et les procès des membres du Front de libération du Québec (FLQ).

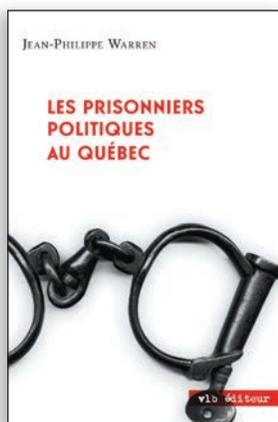
L'auteur s'affaire à démontrer comment la notion de prisonnier politique varie conceptuellement d'une époque à l'autre, selon les motivations du pouvoir en place. Par exemple, à l'époque des rébellions de 1837-1838, malgré « la perpétuation partielle des anciennes méthodes qui destinent aux pires cachots, à la déportation ou à l'échafaud » (p. 25), il s'opère simultanément un certain changement envers les criminels politiques, que l'on commence à distinguer des criminels ordinaires. Cette distinction est en partie liée au fait que beaucoup de prisonniers politiques sont « des gens de bonne naissance, des membres honorables de la société, lesquels en outre se sont battus au nom des idéaux modernes de justice et de liberté » (p. 28). Dès lors, ils ont droit à un peu plus de considération que les autres prisonniers.

Cette tendance se modifie peu à peu à mesure que l'on entre dans le XX<sup>e</sup> siècle et que la contestation politique change de nature. Par exemple, l'apparition de la propagande « par le fait », liée aux groupes anarchistes européens, fait craindre le pire parmi les gardiens de l'ordre établi. Là où les Patriotes pouvaient encore être considérés comme des libéraux cherchant à s'intégrer aux structures existantes du pouvoir, les anarchistes sont plutôt vus



comme des perturbateurs d'un ordre qu'ils visent à renverser. En ce sens, pas question de leur accorder les privilèges des prisonniers politiques: «Un délit est désormais jugé sur la base stricte des infractions concrètes commises à la loi, sans se soucier outre mesure des idéaux ayant animé le criminel» (p. 80). Et c'est précisément sur la notion d'intentionnalité que se joue le débat sur la nature politique des crimes commis. Dans le cas du procès contre Louis Riel, qui a eu un immense écho au Québec, le pouvoir cherchera à montrer que le protagoniste des révoltes métisses n'était qu'un agitateur agissant pour sa seule gloire et que son intention n'était nullement patriotique. C'est en partie cette négation de la nature politique de ses crimes qui lui vaudra l'échafaud.

Plus près de nous, avec l'émergence du FLQ, la notion de prisonnier politique redevient très présente dans l'espace public dès le début des années



1960. En effet, aux yeux d'une partie de l'opinion publique et de certains intellectuels, les procès intentés aux membres actifs du groupe semblent une parodie de justice au service d'un pouvoir en perte de légitimité. Les membres du FLQ s'identifient d'ailleurs au large mouvement international de décolonisation qui postule la légitimité de la lutte armée en vue de l'émancipation nationale. C'est dans cette perspective qu'émergent des revendications consistant à donner un statut distinct aux crimes liés à la lutte nationaliste. Mais l'arrivée au pouvoir de Pierre-Elliott Trudeau, puis la crise d'Octobre 1970, permettront au gouvernement de rejeter cette revendication

du revers de la main, tandis qu'Ottawa procédera à la plus grande arrestation politique de masse de l'histoire du Canada.

Le livre est bien entendu beaucoup plus vaste et riche que ce qui retient ici mon attention. Si j'avais à en formuler une critique constructive, je dirais que l'étude s'en tient peut-être trop à des événements politiques de nature nationaliste. Il s'agit d'un choix légitime de l'auteur; néanmoins, le lecteur curieux en moi aurait aimé comparer ces exemples à d'autres tout aussi politiques. Par exemple, qu'en est-il du statut des prisonnières issues des luttes féministes, de celui des militants noirs, des homosexuels ou des militants anarchistes contemporains? Dommage aussi que la section «Une question dépassée?» soit si mince, compte tenu de son importance à l'heure de l'accroissement des dispositifs de répression.

**JASMIN MIVILLE-ALLARD**

## L'AREQ et ses 56 000 membres



UNE FORCE  
POUR LA SOCIÉTÉ

areq.qc.net





## INCLUSIVE TOLÉRANCE : UN IMPÉRATIF DÉMOCRATIQUE

Marc-Antoine Dilhac  
**LA TOLÉRANCE, UN RISQUE POUR LA DÉMOCRATIE?**  
 Paris, Vrin, 2014, 236 p.

On apprenait au mois de juin dernier que le gouvernement du Royaume-Uni bannissait l'enseignement du créationnisme comme théorie scientifique dans ses écoles publiques. La décision par un État d'interdire ainsi l'enseignement d'une doctrine dans une société démocratique ne peut être prise à la légère, puisqu'elle nécessite certaines balises afin de préserver les principes démocratiques les plus élémentaires. Le philosophe Marc-Antoine Dilhac, professeur de philosophie politique à l'Université de Montréal, cherche dans cet ouvrage à définir ces balises.

Si la tolérance est un «impératif politique», elle ne doit pas s'accompagner de définitions arbitraires. L'auteur montre que dans une communauté politique libérale et inclusive, l'exercice revient nécessairement à tracer les limites de ce qui peut et doit être toléré dans le comportement de ses membres. Car les slogans mâchés d'avance – «il ne faut pas tolérer l'intolérable», «la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres» – ne rendent pas compte de la complexité de la question. Ni de ce qu'elle représente de fragilité pour la démocratie : «Faire le pari de la tolérance est toujours un risque, mais prendre ce risque est un impératif politique en démocratie» (p. 214), car «la tolérance représente un risque consubstantiel à la démocratie» (p. 109).

La pensée de Dilhac s'inscrit dans la tradition de la philosophie analytique et libérale (Rawls, Kymlicka). En cela, son livre permet de définir avec soin les termes du débat et d'offrir des outils concrets qui permettent d'en tracer les frontières. Bien qu'il s'agisse d'un ouvrage de théorie politique, il est bien ancré dans le réel, chacun des cha-

pitres trouvant comme point de départ un problème concret ayant suscité de vives tensions et polémiques : l'enseignement du créationnisme aux États-Unis, l'affaire des caricatures de Mahomet au Danemark, la volonté des Amish de s'exclure de certaines exigences du système scolaire public aux États-Unis ou le port du hijab dans les écoles en France.



Au cœur de l'argumentation de l'auteur se trouve l'idée que la tolérance est éminemment politique. Ce sont les fondements de la vie sociale et politique qui en définissent les contours et, ce faisant, les critères qui permettent de la définir doivent reposer, à la fois théoriquement et concrètement, sur les fondements mêmes de la démocratie. Ainsi en est-il, par exemple, des «accommodements raisonnables» (chap. IV) : les institutions démocratiques, afin d'assurer la liberté de conscience et d'expression nécessaires à la tolérance, devraient, dans l'absolu, être neutres. Or, la réalité est tout autre : les législations et les institutions étatiques sont culturellement teintées. C'est justement pour cette raison que les accommodements raisonnables sont nécessaires et, surtout, justifiés. Cela devrait, selon l'auteur, «nous inciter à prévoir des exceptions pour les minorités qui sont pénalisées par certaines dispositions législatives et réglementaires culturellement orientées. C'est le sens même de l'idée de tolérance que nous défendons : la tolérance ne réclame rien de plus que la possibilité pour les individus et les

groupes de vivre selon leur conception du bien sans être accablés par des lois et des règlements de la majorité, qui les excluent sur la base de l'appartenance culturelle et religieuse» (p.170).

Voilà l'essentiel du projet politique que propose M.-A. Dilhac : un arrangement institutionnel qui balise la tolérance, «la vertu qui consiste à supporter ce qui nous répugne moralement» (p. 214). Comme cela est difficile à mettre en œuvre, ce sont les institutions politiques qui doivent l'assurer. Voilà donc un livre à lire et à méditer, entre nous tous.

IANIK MARCIL

## GUERRES SALES

Jeremy Scahill  
**LE NOUVEL ART DE LA GUERRE. DIRTY WARS**  
 Montréal, Lux, 2014, 704 p.

C'est une grosse prise que nous offre l'éditeur québécois Lux avec cette traduction du livre *Dirty Wars* du grand journaliste d'enquête étasunien Jeremy Scahill. En février dernier, ce dernier lançait le magazine en ligne *The Intercept* avec les journalistes Glenn Greenwald et Laura Poitras, qui nous promet un journalisme de combat, en particulier en matière de dérives sécuritaires.

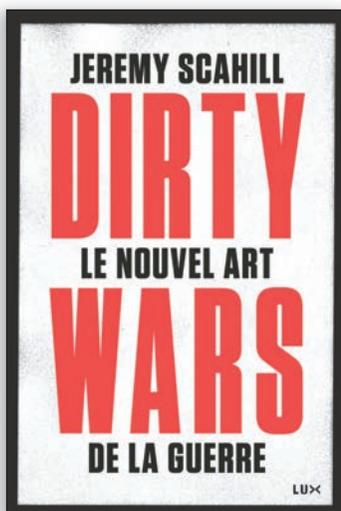
On connaissait déjà l'auteur pour ses enquêtes dans l'hebdomadaire *The Nation*, où il faisait une sorte de sociologie des guerres contemporaines en illustrant notamment les logiques de privatisation des guerres menées par les États-Unis, conjointement avec plusieurs régimes inféodés au Pentagone. Dans ce livre documenté, il s'en prend aux nombreuses faces obscures de la politique étrangère des États-Unis, en nous plongeant au cœur des manœuvres secrètes de ce que l'on appelle le Joint Special Operations Command (JSOC), une sorte de corps d'armée aux pouvoirs extraordinaires



relevant directement de la Maison-Blanche.

Jadis cantonné à l'Irak, le JSOC s'est vu octroyer des prérogatives lui permettant de frapper ailleurs. La guerre de l'ombre qu'il livre s'étend désormais en Asie du Sud, en Afrique et ailleurs. L'auteur nous fait ainsi prendre la mesure d'une vision politique impérialiste qui se représente le monde comme un champ de bataille (p. 259). Il démasque cette unité secrète et ses activités: assassinats ciblés, expéditions secrètes, emprisonnements arbitraires et sans procès, fournitures d'armes, usage de satellites et de drones, etc. Ce sont ces guerres sales que l'auteur nous révèle en reconstituant le fonctionnement des centres étasuniens de pouvoir: du Pentagone à la Maison-Blanche en passant par la CIA et les forces armées.

Scahill propose une description convaincante et indubitable du caractère aveugle, unilatéral, extra-judiciaire et autodestructeur de la guerre des États-Unis contre le terrorisme, qui crée beaucoup plus d'ennemis qu'elle n'en élimine et qui, surtout, se nourrit d'elle-même. On dispose ainsi d'une enquête passionnante et bien documentée, qui non seulement met à mal toute illusion d'une guerre propre et vertueuse, mais dénonce aussi la fai-



blesse des organes de contrôle supranationaux.

Tout cela fait qu'aujourd'hui, au nom de la «sécurité nationale» des États-Unis, le président Obama et ses conseillers déterminent secrètement qui doit vivre ou mourir, et considèrent qu'aucune cible n'est illégitime, pas même un citoyen étasunien (p. 623). Les citoyens et l'État deviennent ainsi captifs de décisions que les élites politiques et les classes dominantes prennent hors de tout cadre légal. La logique de l'état d'exception est ainsi décrétée de façon permanente, en violation de souverainetés étatiques et en toute impunité. Le livre nous en fournit moult exemples: Yémen, Pakistan, Somalie, etc.

Il faut souligner que l'auteur contribue à redonner aux innocentes victimes des raids étasuniens l'humanité que le racisme antimusulman ambiant leur dénie. Le livre regorge d'exemples illustrant les mensonges d'un gouvernement se contentant de parler de

victimes collatérales d'attaques qui n'auraient visé que des «terroristes». Or, des études menées par le Bureau of Investigative Journalism de Londres et par la Human Rights Clinic de l'Université Columbia, entre autres, indiquent que les civils, dont un grand nombre d'enfants, comptent pour plus de 70% des victimes des drones étasuniens.

Aujourd'hui, la sophistication des armements, leur miniaturisation et leur prolifération restent cachées tandis que la violence «légitime» de la guerre s'impose, notamment sous le couvert de concepts humanitaires et d'attaques dites préventives. Les assassinats ciblés, comme les interventions virtuellement téléguidées, cherchent à créer un état de fait et à faire accepter le soi-disant consensus politique mondial qui existerait en faveur de la guerre contre le terrorisme. Ce livre nous en fait prendre la juste mesure.

Un sentier qu'il serait intéressant de creuser serait de savoir ce qui en est des activités du JSOC en Libye et en Syrie, notamment, mais aussi là où les activités de cette unité et des groupes djihadistes sont en symbiose avec les intérêts géopolitiques des États-Unis et des pays de l'OTAN.

**MOULOUD IDIR**

**JEU**  
REVUE DE THÉÂTRE 152

Dossier  
**REPRÉSENTER LA MORT**

PROPOS  
**Marcel Pomerlo**  
Denis Lavalou  
Pier-Luc Lasalle

CARTE BLANCHE  
Annick Lefebvre  
et Olivier Sylvestre

PROFILS  
Ivan Viripaev

DANSE  
Akram Khan